

PACTE

Le Plan d'Action pour la Croissance
et la Transformation des Entreprises
en 10 mesures

Juin 2018

« Il y a pour moi trois temps à la transformation économique. Le premier, c'est la souplesse, la flexibilité qu'on donne aux entreprises et aux salariés par le dialogue social. Le deuxième est celui de la formation, de l'apprentissage et de l'assurance chômage. Je veux maintenant que l'on réforme profondément la philosophie de ce qu'est l'entreprise. »

Emmanuel Macron

Président de la République
15 octobre 2017



Bruno Le Maire

Ministre
de l'Économie
et des Finances
@BrunoLeMaire



**Delphine
Gény-Stephann**

Secrétaire d'État
auprès du ministre
de l'Économie
et des Finances
@DelphineGeny

Derrière le retour actuel de la croissance, l'état de notre économie doit continuer à nous mobiliser : chômage, déficit commercial, épargne faiblement investie dans les entreprises. Ces faiblesses ont une explication : des entreprises trop petites et trop peu compétitives.

Nos entreprises peinent à croître à la même cadence que chez nos voisins européens. La France compte 5800 entreprises de taille intermédiaire (ETI). Elles sont 12500 en Allemagne. Or ce sont ces entreprises qui créent le plus d'emploi, qui ont le plus de moyens pour innover, qui vont à la conquête de nouveaux marchés. Gagner la bataille de l'emploi, c'est gagner la bataille pour les ETI.

Il y a un an, en élisant Emmanuel Macron président de la République, les Français ont fait le choix d'une transformation profonde de notre économie fondée sur deux piliers : libérer et protéger.

Le Gouvernement a pris des mesures fortes pour initier cette transformation. La réforme du droit du travail renoue le dialogue social dans les petites et moyennes entreprises. La transformation de la formation professionnelle et de l'apprentissage nous donne les moyens pour créer de l'emploi. La nouvelle politique fiscale mise sur l'investissement pour nourrir la croissance de demain.

Avec le PACTE, nous engageons un nouveau temps dans la transformation économique de notre pays.

Nous avons deux ambitions principales.

Premièrement, lever les obstacles à la croissance des entreprises à toutes les étapes de leur développement, de leur création à leur transmission, en passant par leur financement.

Deuxièmement, replacer les entreprises au centre de la société. Ce choix est au cœur du projet économique porté par le président de la République et le Premier ministre. Les salariés seront mieux associés aux résultats : les dispositifs d'intéressement et de participation seront encouragés. La place des entreprises dans la société sera redéfinie par la modification du Code civil. Le rôle de l'État actionnaire sera refondé pour investir dans notre avenir.

C'est avec les entreprises que nous réussirons la transformation économique du pays, mais aussi en réconciliant les Français avec l'entreprise, en répartissant de manière plus juste les fruits de la croissance. C'est pourquoi le PACTE s'adresse aux salariés comme aux entrepreneurs. L'ambition du PACTE est donc claire : faire grandir nos entreprises et mieux partager la valeur.

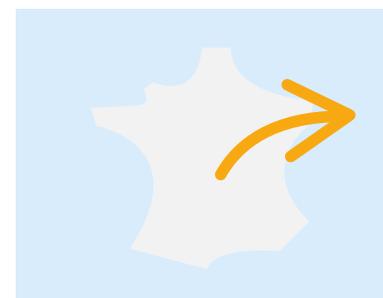
C'est ainsi que nous ferons réussir la France.

Pourquoi le PACTE ?

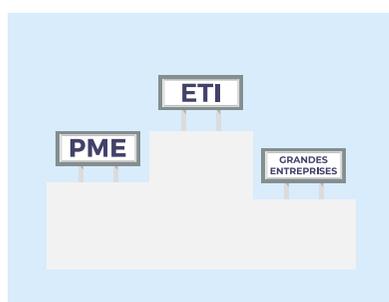
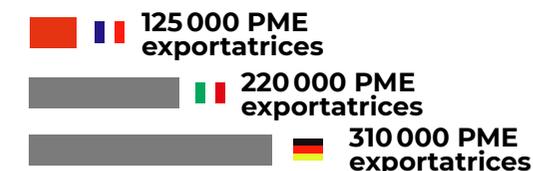


Les entreprises sont la principale source d'emplois en France.

3,9 millions d'entreprises emploient **66%** de la population active.



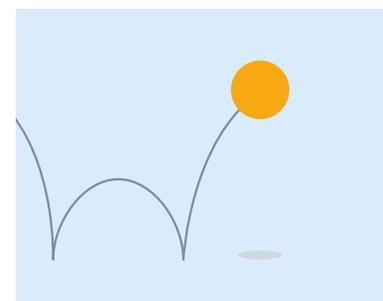
Les PME françaises ne sont pas suffisamment tournées vers l'export.



Ce sont les PME et les ETI qui créent le plus d'emplois.

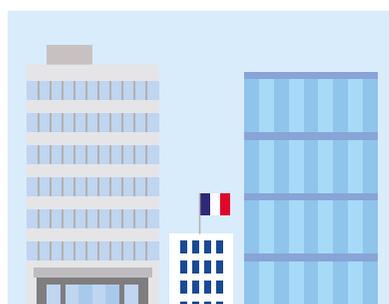
Entre 2009 et 2015,

| Catégorie | Emplois nets créés |
|-----------|--------------------|
| PME | 100 000 |
| ETI | 300 000 |



Les liquidations judiciaires trop longues empêchent le rebond des entrepreneurs.

2 ans ½ c'est la durée moyenne d'une procédure de liquidation judiciaire.



Les entreprises françaises sont trop petites.



L'épargne ne finance pas assez la croissance des entreprises.

Seulement 11% de l'épargne des Français est allouée au financement des fonds propres des entreprises.



Les entreprises font face à trop d'obligations liées aux seuils d'effectifs.

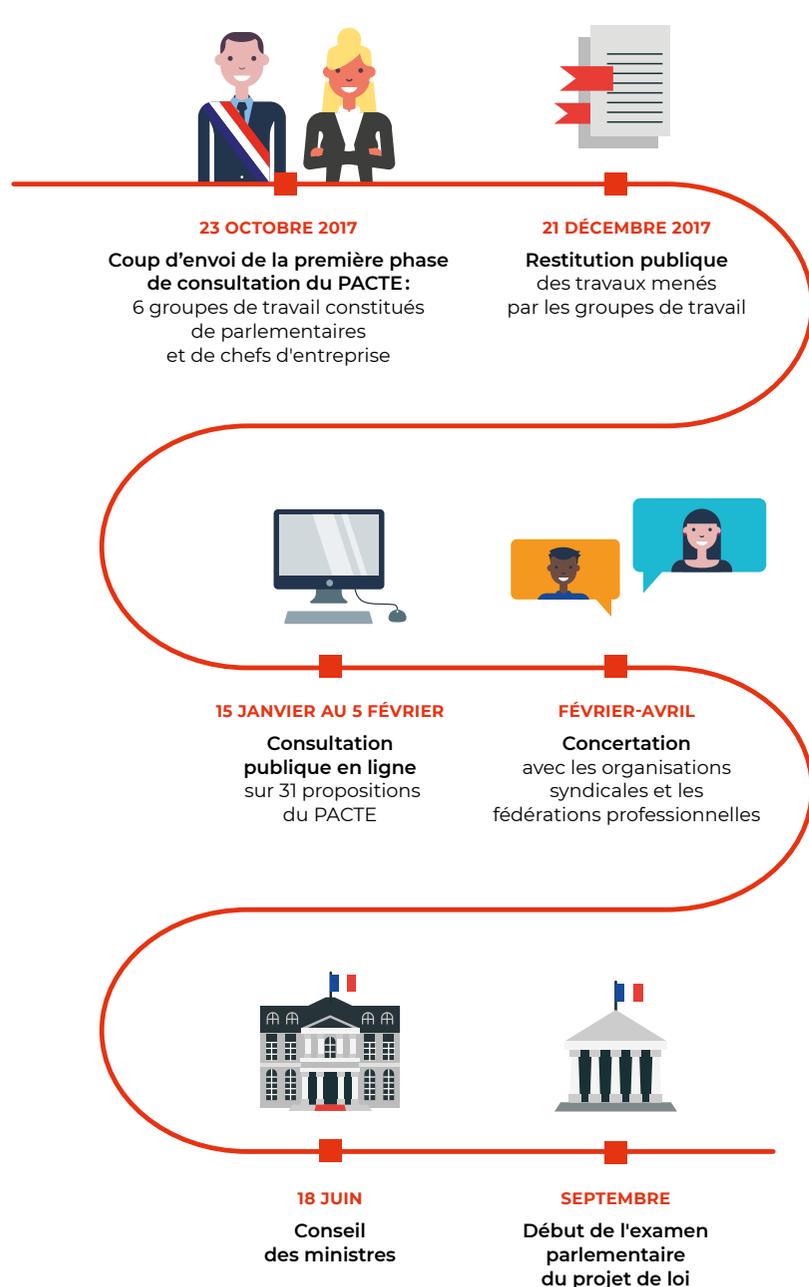
199 seuils d'effectifs sont répartis en 49 niveaux pour les PME.



Les salariés de PME ne bénéficient pas suffisamment de l'intéressement et de la participation.

Seuls 16% des salariés des entreprises de moins de 50 salariés sont couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale.

Un plan d'action construit avec les entreprises



626
entreprises et institutions rencontrées

38
organisations consultées (syndicats, fédérations professionnelles)

63 000
votes lors de la consultation publique

Un plan d'action construit pour les entreprises



Des entreprises libérées

De la création à la transmission, les entreprises font face à trop d'obligations qui compliquent chaque étape de leur développement. Le PACTE lèvera ces obstacles, il simplifiera notamment la création d'entreprise et allégera les seuils d'effectifs. Le PACTE permettra ainsi aux PME de grandir, de conquérir des marchés extérieurs et de créer de l'emploi.



Des entreprises mieux financées et plus innovantes

Les entreprises manquent aujourd'hui de fonds propres indispensables à leur développement. Le PACTE facilitera l'accès à des financements diversifiés (entrée en bourse, capital-investissement mais aussi *crowdfunding* et *ICO*). Il orientera l'épargne des Français vers les fonds propres des entreprises pour financer l'innovation et la croissance de demain.

Le PACTE donnera aux entreprises les moyens d'innover. Il permettra aux chercheurs de créer facilement leur entreprise et simplifiera les procédures de dépôt de brevet pour les PME.

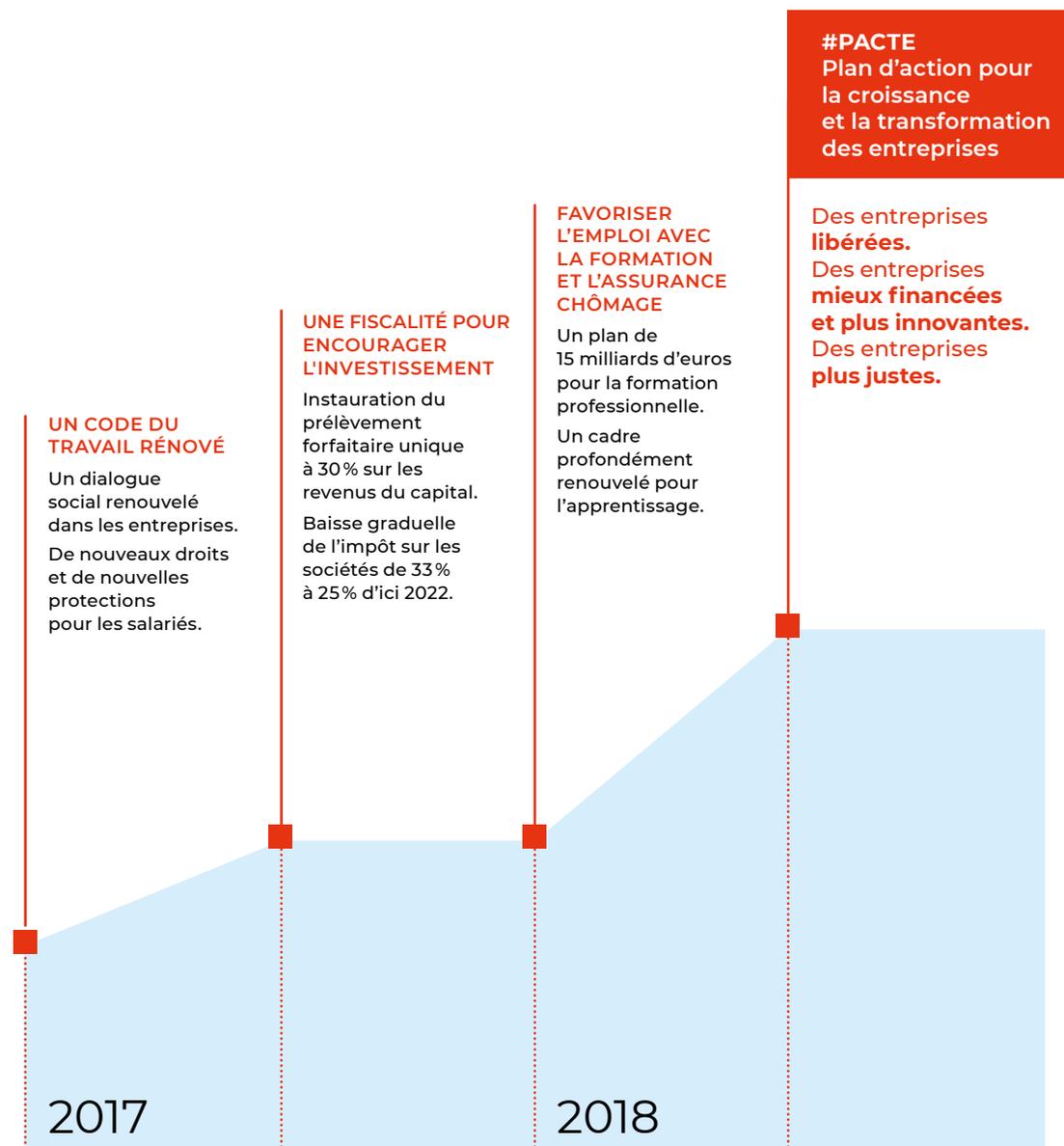


Des entreprises plus justes

Les entreprises ne se limitent pas à la recherche du profit. Le PACTE modifiera le Code civil pour affirmer leur rôle social et environnemental et leur permettre de se doter d'une raison d'être.

L'entreprise doit être le lieu de création et de partage de la valeur. Le travail des salariés sera mieux récompensé grâce à la suppression du forfait social sur l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés et sur la participation pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Le PACTE : une nouvelle étape dans la transformation économique de la France



Le PACTE en 10 mesures

1. Simplifier les seuils applicables aux PME
2. Supprimer le forfait social sur l'intéressement et la participation
3. Repenser la place de l'entreprise dans la société
4. Créer son entreprise 100% en ligne à moindre coût
5. Faciliter le rebond des entrepreneurs
6. Rapprocher la recherche publique de l'entreprise
7. Faciliter la transmission d'entreprise
8. Simplifier et assurer la portabilité des produits d'épargne retraite
9. Soutenir les PME à l'export
10. Protéger les entreprises stratégiques

Le projet de loi ne se limite pas à ces dix mesures. Il comporte 70 articles. Le plan d'action comportera également des dispositifs réglementaires et non-réglementaires ainsi que des mesures fiscales qui seront intégrées en projet de loi de finances 2019.